

L'objectif est de trouver un équilibre entre la protection de la vie privée de l'individu (confidentialité) et la protection de l'individu ou des autres contre un préjudice (intervention). Limites de la confidentialité : elle n'est pas absolue et peut être levée dans certaines situations, telles que : un danger imminent pour la vie de la personne ou d'autrui (suicide, violence) ; des cas de maltraitance envers les enfants ou les adultes vulnérables. C'est une décision éthique difficile qui exige sagesse et professionnalisme. Proportionnalité : ne divulguer que le minimum d'informations nécessaires.